

Règlements du concours « Arbour VW 2019-2023 »

« Gagner une formation en voyage-stage en Arizona
Avec la professionnelle de golf Sylvie Schetagne de Golf-Tonus PTMT inc. »

Le présent règlement énonce les règles régissant le concours « Arbour VW 2019-2023 ».

1. Admissibilité

Afin d'être éligible au concours « Gagner un voyage-stage de golf en Arizona » avec la professionnelle Sylvie Schetagne de Golf-Tonus, vous devez être résident canadien âgé de 18 ans ou plus. Les fournisseurs des prix, les organisateurs et leurs employés, leur famille immédiate (frères, sœurs, enfants, père, mère), leur conjoint légal ou de fait et toutes personnes avec lesquelles ces personnes sont domiciliées ne sont pas admissibles.

Ce concours a démarré en 2019, étant donné la COVID, il se poursuit en 2023. Donc, les inscrits passés sont toujours actifs.

2. Comment participer

Vous devez remplir un coupon de participation qui sera déposé dans la boîte de tirage qui aura lieu à L'EXPOGOLF Montréal 2023 au CENTRE DES CONGRÈS DU SHERATON de Laval le 24 et 25 février prochain.

- Avoir rempli le coupon de participation avant la fin de l'EXPOGOLF de Montréal 2023
- Les fac-similés des coupons ne sont pas acceptés.
- Une limite de 1 coupon par participant seulement.
- Aucun achat n'est requis.

Voici les différentes façons de remplir le coupon de participation au concours

Le coupon doit contenir les informations suivantes : prénom, nom, numéro de téléphone, votre adresse courriel, et répondre à la question d'habileté mathématique de Golf-Tonus.

2.1. Visitez le site internet de Golf-Tonus au www.golf-tonus.com à l'onglet concours et remplissez le coupon de participation en ligne.

2.2. Par le biais du bulletin mensuel de Golf-Tonus que vous recevez par courriel.

2.3. Dans les tournois et événements organisés par Golf-Tonus ou dans les entreprises faisant la promotion des activités de Golf-Tonus.

2.4. Au comptoir d'accueil d'Arbour Volkswagen de Laval, au 2475 boul. Chomedey, Laval, (Québec), H7T 2R2.

2.5. Au comptoir d'accueil du Complexe Volkswagen 440, au 501 rue Gaumont, Laval, (Québec), H7E 0G8.

2.6. Au comptoir d'accueil du Tennis 13 de Laval, 1013 Autoroute 13, Laval, Québec, H7W 4V3

2.7. Au comptoir d'accueil du Tennis de l'île des Sœurs, 300 chemin du Golf, Verdun, (Québec), H3E 1A8.

2.8. Au comptoir d'accueil du Club Dôme du West Island, 3000 Rue Edmond, Kirkland, (Québec) H9H 5J5.

2.9. Au kiosque de Golf-Tonus PTMT lors de l'EXPOGOLF 2023 de Québec qui aura lieu au CENTRE DES CONGRÈS et d'expositions de Lévis, 5750 rue J-B. Michaud, Lévis, QC, G6V 0B2.

2.10. Au Kiosque de Golf-Tonus PTMT lors de l'EXPOGOLF2023 de Montréal qui aura lieu au CENTRE DES CONGRÈS DU SHERATON de Laval le 24 et 25 février prochain.

3. Prix

UN (1) prix est offert pour une personne. Le prix consiste en un voyage-stage de golf avec Sylvie Schetagne de Golf-Tonus PTMT inc. Ce prix d'une valeur approximative de 2 315 \$ aura lieu du 23 au 30 avril 2023 en Arizona en occupation quadruple.

Le prix comprend:

3.1. Billets d'avion, vol direct aller-retour, de Montréal vers Phoenix, départ le 23 avril 2023 à partir de l'aéroport de Montréal vers l'ARIZONA.

3.2. Hébergement 7 nuits en Condo en occupation quadruple (2 chambres, 4 lits) à « The Greens at Ventana Canyon 3* » avec cuisine toute équipée.

3.3. Cinq (5) parties de golf avec voiturette et balles de pratique lors de ces parties et réservations des temps de départ à l'avance. Les parties auront lieu aux parcours suivants : Arizona National Golf Club, Quarry Pines Golf Club, Sewailo Golf Club, Ventana Canyon Golf Course, Ventana Canyon Mountain Course

3.4. Location d'une voiture intermédiaire (occupation double) ou d'une mini fourgonnette (occupation quadruple) avec kilométrage illimité, taxes et surcharge pour la durée du séjour avec Avis.

3.5. Réservation de vos temps de départ à l'avance

3.6. Frais de ménage du condo

3.7. Frais de bagage pour le 1er bagage enregistré (valeur de 65\$ par personne aller-retour)

3.8. Frais de dossiers Voyages Action 25\$ et les taxes

3.9. Aucun frais de cours pour la semaine avec la professionnelle de golf Sylvie Schetagne, les cours sont offerts gratuitement au gagnant du concours (valeur de 425\$). Une rencontre sur Zoom sera effectuée 2 semaines avant le départ.

OPTIONS (\$) :

- Stationnement; Espace de stationnement à l'Aéroport Montréal-Trudeau à un taux préférentiel | AéroParc, stationnement étagé Multi-Level et ValetParc

- Assurance voyage ; achetez votre assurance voyage (médicale, annulation et/ou interruption) auprès de votre conseiller

Le prix ne comprend pas :

- 3.10. Assurance voyage, assurance automobile, assurance pour la location de voiture, essence
- 3.11. Nourriture
- 3.12. Toutes dépenses personnelles
- 3.13. Frais de bagages pour un sac de golf (110\$ CA par personne aller-retour)
- 3.14. Contribution du client au Fonds d'indemnisation de 3,50 \$ par tranche de 1 000\$

4. Les conditions suivantes s'appliquent au prix

- 4.1. Le prix est applicable uniquement sur le voyage-stage de Golf-Tonus en Arizona du 23 au 30 avril 2023.
- 4.2. Le prix doit être utilisé lors de cette seule occasion.
- 4.3. Le prix n'est pas monnayable en tout ou en partie pour de l'argent.
- 4.4. Le prix n'est pas transférable à une autre personne, si le gagnant n'est pas disponible un autre coupon de participation sera tiré au hasard.

5. Le tirage

5.1. Le tirage du prix se fera le 25 février 2023 à 16:30 lors de l'évènement EXPOGOLF Montréal 2023 au CENTRE DES CONGRÈS DU SHERATON au 2440 A. des Laurentides, Laval, QC, H7T 1X5. Le tirage se fera en présence de la directrice d'Arbour Volkswagen, Stéphanie Arbour, la présidente de Golf-Tonus Sylvie Schetagne et de l'organisatrice de l'EXPOGOLF, Joanne St-Pierre. Une sélection au hasard d'un coupon de participation sera effectuée devant le public présent.

5.2. Les chances d'être sélectionné au hasard dépendent du nombre de coupons de participation qui auront été déposés dans la boîte de tirage depuis le début d'avril 2018. Les coupons proviennent des différents kiosques, comptoirs d'accueil et via le site WEB de Golf-Tonus.

6. Réclamation

Afin d'être déclarée gagnante du prix du concours Arbour, la personne sélectionnée devra :

6.1. Être rejointe par téléphone par les organisateurs du concours dans les trois (3) jours suivants la date de la sélection au hasard. Le premier appel sera effectué devant le public présent à 16 h 30 lors de la dernière journée de l'EXPOGOLF Montréal 2023.

6.2. Avoir répondu correctement à la question inscrite sur le coupon de participation.

6.3. Répondre correctement à la question d'habileté mathématique qui sera posée par téléphone par les organisateurs du concours à un moment convenu à l'avance, et ce, sans aide et dans un délai limité.

6.4. Signer le formulaire de déclaration d'exonération de responsabilité qui lui sera transmis par la poste et le retourner aux organisateurs du concours dans les 15 jours suivant sa réception.

6.4.1. La personne gagnante sera mentionnée dans le bulletin mensuel de Golf-Tonus du mois de mars 2023, sur le site WEB de Golf-Tonus ainsi que lors des activités de promotion de l'entreprise.

6.4.2. À défaut de respecter l'une des conditions mentionnées ci-dessus, la participation de la personne sélectionnée sera annulée et un nouveau tirage pour ce prix sera effectué conformément au présent règlement, et ce jusqu'à ce qu'un participant soit sélectionné et déclaré gagnant.

7. Conditions générales

7.1. Les organisateurs du concours se réservent le droit de disqualifier toute personne ou d'annuler une ou plusieurs participations de toute personne participant à ce concours ou tentant d'y participer de manière frauduleuse ou inadéquate envers les autres participants.

7.2. Le prix devra être accepté tel qu'il est décrit au présent règlement et ne pourra être transféré à une autre personne.

7.3. La personne sélectionnée dégage de toute responsabilité les organisateurs du concours, les commerçants participants, leurs agences de publicité ou de promotion, le commanditaire, leurs employés, agents et représentants, de tout dommage relié aux prix. Afin d'être déclarée gagnante et préalablement à l'obtention de son prix, la personne sélectionnée s'engage à signer un formulaire de déclaration d'exonération de responsabilité à cet effet.

7.4. En participant à ce concours, la personne gagnante autorise les organisateurs du concours et leurs représentants à utiliser, si requis, son nom, photographie, image, déclaration relative au prix, et ce, sans aucune forme de rémunération.

7.5. Les formulaires de participations répondus sont la propriété des organisateurs du concours et ne seront en aucun temps retournés aux participants. Aucune communication ou correspondance ne sera échangée sans l'accord du participant sauf avec la personne sélectionnée pour un prix.

7.6. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.